



AR 2025-057

Arrêté portant désignation d'un représentant du Président à la Commission d'Appel d'offres du 17 juin 2025

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que, Monsieur Belaïde BEDREDDINE est administrateur de SIVAL et ne peut donc pas assurer la présidence de la commission d'appel d'offres (CAO), convoquée pour se dérouler le 17 juin 2025 ;

Considérant que Monsieur Philippe DALLIER, premier vice-président du conseil d'administration du SIAAP, n'est pas membre élu de la CAO du SIAAP,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe DALLIER, premier vice-président du conseil d'administration du SIAAP, est désigné pour représenter le président du SIAAP, en tant que président de la commission d'appel d'offres, pour l'examen du dossier relatif à l'avenant n°3 au marché 2017-17094 d'exploitation de l'usine de Valenton avec SIVAL, inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 17 juin 2025 à 13h30.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le département et publié en ligne sur le site internet du SIAAP.

Fait à Paris, le 5 juin 2025

Le Président

François-Marie DIDIER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, **publié en ligne le 5 juin 2025**
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.